

---

## Renvoi au comité de sûreté générale de la lettre de la citoyenne Valant, qui demande la libération de son mari, en annexe de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de sûreté générale de la lettre de la citoyenne Valant, qui demande la libération de son mari, en annexe de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 332;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36128\\_t2\\_0332\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36128_t2_0332_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

qu'à mon dernier soupir. Très sûre que mon mari, patriote de 89, est aussi innocent que l'enfant que je porte dans mon sein, je lui dois le sacrifice de mon repos. Mais que peuvent mes démarches ? Ah ! trop long-tems ; elles ont été inutiles, pour que je puisse compter sur l'heureux effet qu'elles auroient dû produire... Celle que je fais aujourd'hui auprès de vous, Représentans du peuple ne sera pas inutile. Jamais la Justice ne vous fut demandée en vain. Je sais que, devant tout examiner, tout combiner, tout peser, il est nécessaire que la Justice marche lentement, mais depuis onze décades que ma douleur veille pour l'attendre, n'est-il pas tems qu'elle arrive à la fin ?

Je suis enceinte de huit mois, la place de mon mari est supprimée ; nous n'avons plus pour subsister lui et moi, que la ressource de vendre quelques effets qui nous restent. Telle est notre détresse.

Représentans du peuple, vous êtes justes, vous êtes humains. J'ai donc lieu d'espérer que vous chargerez votre Comité de sûreté générale de statuer, dans le plus court délai possible, sur la validité ou la non validité de la détention de mon mari. »

F. VALANT.

Renvoyé au comité de sûreté générale (1)

[Pétition du c<sup>n</sup> Valant au C. de S. G., 21 vend. II] (2)

« Représentants du peuple,

Au nom de votre justice, car c'est elle seule que je réclame, daignez faire droit à la réponse à mon écrou. Je vous la soumetts.

Etant allé demander des nouvelles de Perpignan aux députés de ce pays qui est mien, je les trouvai à l'hôtel d'Arbois, rue Traversière St-Honoré, dans un même appartement qu'ils occupoient ensemble. Là étoit Birotteau, l'un d'eux, que j'avois perdu de vue depuis plus de 10 ans, aux époques à laquelle nous suivions lui et moi les écoles de droit à Perpignan, sans être cependant le moins du monde liés. Jamais je n'avois mis le pied chez ses parents, jamais il n'étoit venu chez les miens. Quand je le revis à Paris, il étoit gardé à vue par un gendarme, et se trouvoit avec sa femme, ses collègues et leurs épouses. Ce n'est pas lui Birotteau que j'étois allé voir ; c'étoit les autres députés de mon pays. Birotteau ayant été l'un des appelants, et moi ayant, l'un des p<sup>res</sup>, provoqué à la tribune de ma section, et dans un écrit, rendu public par ordre de l'ass[emblée] générale, la mort de L. Capet, peut-on présumer, pour peu que l'on réfléchisse, que j'aie eu des relations avec Birotteau !

Dans la conversation que j'eus avec les députés de mon pays et leurs épouses, ils me dirent qu'ils iroient voir un jour le cabinet d'histoire naturelle et les serres du jardin national des plantes, et comme ma demeure est vis-à-vis, ils me ren-

dirent, par occasion, une visite. Birotteau profita de cette occasion, il vint suivi de son gendarme, accompagné de sa femme, de ses collègues de leurs épouses et de deux députés extraordinaires de Perpignan. N'ayant jamais eu avec lui, ni à Paris, ni ailleurs, de conversation particulière, ne lui ayant de ma vie parlé tête à tête, je ne conçois pas comment mes accusateurs ont fait pour donner à leur dénonciation la couleur de la vraisemblance.

Peu de jours, après avoir vu Birotteau à Paris pour la seconde et dernière fois, je me chargeai de faire imprimer des couplets contre les députés traîtres et l'on sait que Birotteau est du nombre. Voici le premier de ces couplets :

A l'honorable clique  
De Brissot et Pétion,  
De par la république,  
Haine ! indignation !  
Vous voilà donc à bas,  
Conspirateurs infâmes.  
Et le parti que vous rompiez  
Et le peuple que vous vendiez  
Ont découvert vos trames.

C'est le c<sup>n</sup> Cagnion, commandant en second de la force armée de la section des sans-culottes et moi qui donnâmes l'idée de ces couplets à un de mes amis qui en est l'auteur. Si j'avois eu des relations avec Birotteau, je ne les aurois certainement pas resserées en répandant dans le public plus de 400 exemplaires que le C. Cagnion avoit imprimés à ses frais et dont j'avois corrigé l'épreuve. Tout ceci est, comme on le voit, diamétralement opposé avec les relations dont on m'accuse.

Mais, objectera-t-on, tu es allé voir la femme de Birotteau, depuis l'évasion de ce traître. Oui, je l'ai rencontrée 3 fois chez la c<sup>tesse</sup> Cassanyès, femme d'un député de ce nom, lequel vota pour la mort de L. Capet. Bien d'autres que moi ont vu ces deux citoyennes qui logent ensemble. A-t-on arrêté tous ceux qui les ont vues.

Je pourrais demander s'il est impossible que la femme d'un traître soit innocente, et si je suis répréhensible pour avoir conseillé, comme je l'ai fait, à cette malheureuse citoyenne de se divorcer avec un si mauvais mari : car il a toujours sacrifié son épouse à sa maîtresse.

Représentants du peuple, voilà la vérité toute une. Si je suis coupable, que je sois traité comme tel. S'il est très faux que je sois suspect, ayant obtenu de l'as[semblée] générale de ma section deux certificats de civisme successivement, est-il juste que vous me laissiez dans les fers, et que ma triste épouse et l'enfant qu'elle porte dans son sein, soient opprimés avec moi ? Permettez que, du fond de ma prison, je vous adresse les cris de Justice ! Justice ! Dès que vous me l'aurez rendue, je regarderai chacun de vous, comme mon bienfaiteur, comme mon père, et je serai aussi glorieux de ma détention, qu'un brave soldat l'est de ses blessures et de ses cicatrices.

A la maison d'arrêt de Ste-Pélagie. »

VALANT.

[Pétition de la c<sup>n</sup> Valant à la Conv., 14 brum. II] (1)

« Justes Montagnards,

Un patriote aussi pur que le fut Lepelletier,

(1) F<sup>7</sup> 4775<sup>37</sup>, doss. 3.

(1) Note de la main de Monmayou, datée du 25 nivôse. Le C. de S. G.<sup>le</sup> arrêta, le 17 pluv. II, que le c<sup>n</sup> Valant sera maintenu en état d'arrestation (F<sup>7</sup> 4775<sup>37</sup>, doss. 3).

(2) F<sup>7</sup> 4775<sup>37</sup>, doss. 3. Joseph Honoré Valant, prêtre, ci-dev<sup>t</sup> second chapelain de la Pitié.